



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 14 juin, s'est rassemblé en Mairie de Chantilly sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : Caroline GODARD à François KERN, Françoise COCUELLE à Isabelle WOJTOWIEZ, Patrice MARCHAND à Jean-Claude LAFFITTE, Jean-Michel BARBIER à Valérie CARON, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Corry NEAU à Jean-Marc VINCENTI.

Était absent/excusé : Christine KLOECKNER, Alexandre GOUJARD, Florence WILLI, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant* : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * * * *

DEL 2023/49 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2023

Approuvé, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 mai 2023.

* * * * *

DEL 2023/50 RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE DANS LE CADRE DE SON SOUTIEN AU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DE L'HOPITAL PRIVÉ DE CHANTILLY

A la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions : MM. Jacques FABRE, Michel MANGOT, Fabrice BOULAND, Mme Sophie LOURME) :

- **Approuvé** le transfert au profit de la Communauté de communes de la compétence facultative suivante :

Actions de soutien au développement de l'offre de soins sur le territoire communautaire, en lien avec les communes membres le cas échéant (concours financier, gestion d'activités), hors établissements de santé communaux inférieurs à 50 salariés.

Aides aux professionnels de santé dans les limites juridiques posées par le CGCT et le Code de la santé publique en ce domaine. Aides à l'immobilier ou portage immobilier de projets dans le domaine de la santé dans les limites juridiques posées par le CGCT et le Code de la santé publique.

- **Autorisé** le Président à notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CCAC, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés et donner leur avis dans un délai de trois mois à compter de cette notification, *selon les dispositions du CGCT, leur silence pendant cette période valant avis favorable*,
- **Demandé** à Madame la Préfète de l'Oise, au terme de cette consultation et dès lors que la majorité nécessaire est requise, de bien vouloir arrêter les statuts de la Communauté de communes révisés,
- **Habilité** le Président à signer tout acte afférent à ce transfert et l'a **Autorisé** à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 21H50.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 27 juin 2023.



Le Président,



François DESHAYES